

Sommaire

1. Introduction
2. Qu'est-ce que Jumia Prime?
3. Quels sont les avantages de Jumia Prime?
4. Qui est éligible à Jumia Prime?
5. Votre abonnement Jumia Prime
 - 5.1. Comment puis-je souscrire à l'abonnement Jumia Prime?
 - 5.2. Quel est le prix de l'abonnement?
 - 5.3. Combien de temps durera mon abonnement?
 - 5.4. Puis-je annuler mon abonnement?
6. Informations complémentaires

1. Introduction

Ces conditions générales Jumia Prime définissent les conditions dans lesquelles Jumia fournit le service et les avantages Jumia Prime aux acheteurs sur le site de Jumia (marketplace), y compris les critères d'éligibilité, le processus d'abonnement et les frais applicables.

Ces Termes et Conditions Jumia Prime sont soumis et régis par les Termes et Conditions d'utilisation du marketplace.

En souscrivant à Jumia Prime, les membres acceptent les présentes conditions générales Jumia Prime qui peuvent être modifiées et publiées de temps à autre.

2. Qu'est-ce que Jumia Prime?

Jumia Prime est un programme de fidélité qui permet à ses membres de bénéficier d'une livraison gratuite sur les commandes Jumia et d'accéder à d'autres promotions, récompenses et avantages exclusifs.

3. Quels sont les avantages de Jumia Prime?

3.1. Livraison gratuite

Les membres Jumia Prime bénéficient d'une livraison gratuite sur:

- tous les produits portant la balise (tag) Jumia Express sur leur page produit (à l'exception de tous les articles volumineux ou encombrants tels que les gros meubles, les gros appareils électroménagers / de cuisine, les écrans cinémas maison, les systèmes de sonorisation et les climatiseurs); et
- tous les services Jumia à la demande(On demand services), par ex. Jumia Food.

Si une commande comprend à la fois des articles éligibles et non éligibles, les acheteurs seront tenus de payer les frais d'expédition applicables pour les articles non éligibles.

En raison des restrictions sur l'utilisation professionnelle / commerciale de Jumia Prime (détaillées à la section 4 ci-dessous), nous appliquons un plafond mensuel sur la livraison gratuite. Les membres qui dépassent ce plafond seront classés comme utilisateurs professionnels / commerciaux et leur adhésion Jumia Prime pourra être annulée sans préavis.

3.2. Promotions, récompenses et autres avantages de tiers

Jumia Prime offre aux membres une plate-forme pour accéder aux promotions, récompenses et autres avantages concernant les produits et marques tiers participants, que Jumia peut notifier aux membres de temps à autre.

Les avantages sont accordés au moyen d'un bon d'achat, qui peut être échangé directement auprès du détaillant tiers participant conformément à ses propres conditions générales. Les avantages ne peuvent pas être échangés contre de l'argent ou utilisés pour acheter des produits ou des cartes-cadeaux sur Jumia.

Jumia peut, à sa seule discrétion, ajouter ou supprimer les avantages de l'adhésion Jumia Prime.

En vous abonnant à Jumia Prime, vous acceptez les termes de notre Politique de confidentialité et de cookies et vous consentez à recevoir du marketing direct, des offres et des promotions de Jumia et de ses partenaires.

4. Qui est éligible à Jumia Prime?

Pour pouvoir bénéficier à l'adhésion de Jumia Prime, vous devez répondre aux critères suivants à tout moment pendant la période d'abonnement:

- vous devez être situé dans une ville participante comme indiqué sur la page Jumia Prime de l'application et du site Web; et
- vous devez être un particulier, car Jumia Prime n'est pas destiné à un usage professionnel.



Les comptes suivants ne sont pas éligibles pour Jumia Prime:

- Comptes professionnels ou comptes d'entreprise;
- Comptes de conseiller commercial : JForce;
- comptes avec plus de trois (3) adresses de livraison uniques; et
- les comptes qui passent plus de quarante (40) commandes au cours d'un mois donné.

Si votre situation change et que vous ne remplissez plus les critères d'éligibilité à Jumia Prime, vous devrez en informer Jumia et votre adhésion à Jumia Prime sera résiliée avec effet immédiat.

Jumia se réserve le droit de refuser l'adhésion à Jumia Prime à tout client, à la discrétion de Jumia.

5. Votre abonnement Jumia Prime

5.1. Comment puis-je souscrire à l'abonnement Jumia Prime?

L'adhésion à Jumia Prime peut être achetée via toutes les applications et tous les sites Web Jumia, y compris Jumia Food et Jumia One.

Après l'achat, un e-mail de confirmation sera envoyé au nouveau membre. L'adhésion à Jumia Prime sera activée dans les quarante-huit (48) heures suivant la confirmation de la demande d'abonnement.

L'adhésion à Jumia Prime est personnelle au membre et doit être utilisée exclusivement par le membre enregistré et tous les avantages Jumia Prime ne reviendront qu'au membre enregistré. Les avantages Jumia Prime ne sont pas transférables.

5.2. Quel est le prix de l'abonnement?

Les frais d'adhésion Jumia Prime varient en fonction de votre lieu de résidence et de la durée de votre plan d'adhésion choisi. Les détails sont disponibles sur la page «Livraison gratuite» du site Web ou de l'application de Jumia.

Le paiement pour Jumia Prime peut être effectué par carte de crédit, carte de débit ou directement via le portefeuille Jumia Pay ou tout autre mode de paiement que Jumia peut indiquer sur son site Web et ses applications.

5.3. Combien de temps durera mon abonnement?

Nous offrons les plans d'adhésion suivants:

- Une (1) semaine civile;

- trois (3) mois civils;
- six (6) mois civils; ou
- un (1) an.

La période d'abonnement commence à la date de confirmation. Par exemple, si vous achetez votre abonnement et recevez ensuite un e-mail de confirmation le 30 mars et que vous choisissez un abonnement de trois mois, votre adhésion expirera à la fin de la journée du 29 juin.

Le renouvellement de l'abonnement Jumia Prime n'est pas automatique. Pour continuer à bénéficier des avantages de Jumia Prime lorsque la période d'abonnement est terminée, vous devez acheter un nouvel abonnement Jumia Prime.

5.4. Puis-je annuler mon abonnement?

Votre abonnement Jumia Prime n'est pas remboursable et donc si vous annulez votre abonnement, vous ne serez pas remboursés pour les frais d'abonnement déjà payés.

Nous pouvons annuler votre adhésion à Jumia Prime à notre discrétion et sans préavis. Si nous le faisons, nous vous rembourserons au prorata en fonction du nombre de mois complets restant à votre abonnement.

Cependant, nous n'accordons aucun remboursement pour annulation liée à une conduite que nous jugeons frauduleuse ou en violation des présentes conditions générales de Jumia Prime ou de toute loi applicable.

Nous pouvons cesser ou suspendre la vente de nouveaux abonnements Jumia Prime à tout moment, à notre discrétion.

6. Informations complémentaires

Si vous avez des questions sur ces conditions générales Jumia Prime, veuillez nous contacter en utilisant le formulaire de contact sur notre site Web.

Adopté le 1er avril 2020